

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

**COMPTE RENDU**

**COMITE SYNDICAL**

**du 17 Décembre 2014 à 9H00 à BALBIGNY**

Présents : Mmes Brigitte BRATKO, Simone COUBLE, Sylvie ROBERT, MM. Alain BERAUD, Georges BERNAT, Michel BRUN, Paul DELOIRE, Julien DUCHE, Robert FLAMAND, Marcel GEAY, Jean-Paul JUSSSELME, Bernard MIOCHE, Christian MOLLARD, Lucien MOULLIER, Jean-François NEYRAND, Jean-Luc POYADE, Marc RODRIGUE, Hubert ROFFAT, Jean-Pierre TAITE, Pascal VELUIRE.

Excusés : Mmes Véronique CHAVEROT, Denise MAYEN, MM. Ludovic BUISSON, Pierre COLOMBAT, Hubert COUDOUR, Jean-Michel MERLE, Jean-Claude TISSOT.

**Pouvoirs de :**

Néant

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Madame Simone COUBLE est nommée Secrétaire de Séance.

Il n'y a pas de pouvoirs. 20 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 23 Septembre 2014 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1- Programme de travail 2015 et poursuite de l'étude d'élaboration du SCOT avec EPURES sur l'année 2015
- 2- Point sur l'étude Adéquation Besoins/ Ressources en eau potable
- 3- Avenant de l'EPORA pour l'étude de gisement foncier
- 4- Indemnité de conseil allouée au receveur public
- 5- Questions diverses

**1 – Programme de travail 2015 et poursuite de l'étude d'élaboration du SCOT avec EPURES sur l'année 2015**

Monsieur le Président demande à l'agence Epures de bien vouloir présenter le calendrier de travail proposé pour l'année 2015 pour que l'assemblée se prononce sur la poursuite ou non de notre collaboration avec l'agence d'urbanisme.

**Rappel des travaux qui ont été conduits en 2014 :**

- Rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu en Mars 2014.
- 1<sup>ère</sup> rencontre des EPCI, à la suite des élections, le 30 Juin à Feurs (séminaire d'information générale avec les nouveaux élus).

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

- Engagement de l'évaluation environnementale (contribution d'Epures).
- Engagement du Syndicat dans un dispositif d'échanges avec les Personnes Publiques Associées (PPA) avec l'organisation de comités techniques (techniciens des EPCI, des PPA, du Syndicat et de l'agence) et Groupes de travail élus (délégués du Comité syndical) sur les 4 thèmes suivants :
  - . La consommation foncière
  - . L'eau potable
  - . Le commerce et l'économie
  - . Les polarités
- Trois séminaires d'échanges avec les partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Chambres consulaires) : les 6 et 13 Octobre et le 10 Décembre 2014.

### Rappel de l'objectif que s'est fixé le syndicat

Une approbation du dossier de SCOT avant le 31 Décembre 2016.

Il est précisé que cette date ne représente pas une obligation réglementaire. Néanmoins, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les communes ne pourront plus ouvrir de zones à l'urbanisation en l'absence d'un SCOT approuvé sans que madame la Préfète ne donne son accord.

Monsieur le Président s'interroge : une commune ayant un PLU pourra-t-elle continuer à délivrer des Permis de construire ?

Epures répond qu'elle le pourra sur les secteurs identifiés comme constructibles dans son document d'urbanisme. Mais, l'extension des zones constructibles ne pourra se faire sans accord.

### Le programme de travail proposé sur 2015 :

Le programme de travail 2015 est proposé sur la base d'un rétro planning, la préparation du dossier SCOT devant s'effectuer sur l'année 2016 avec un arrêt du projet à prévoir en Mars 2016 au plus tard. En effet, d'Avril à Décembre 2016, il y a des délais incompressibles pour le déroulement de la procédure :

- . Reproduction des dossiers de SCOT
- . Transmission aux PPA : les PPA ont 3 mois à partir de la réception du dossier pour transmettre leur avis.
- . Enquête publique (3 à 4 mois) : 1 mois d'enquête obligatoire+ 1 mois de plus si le commissaire enquêteur en fait la demande+ 1 mois pour rendre son rapport+ délais de publicité à respecter pour l'engagement de l'enquête.
- . Examen de toutes les observations formulées par les PPA et issues de l'enquête publique.
- . Réajustement du dossier pour prendre en compte les remarques mineures.
- . Approbation en comité syndical.

#### 1- De janvier à Mi-avril 2015 :

- Poursuite des échanges dans le dispositif mis en place sur la fin d'année 2014. Dans la lettre de Madame la Préfète, il y a un certain nombre de sujets que les services de l'Etat voulaient aborder :
  - . les déplacements,
  - . les principales conclusions de l'étude DRAFF sur l'agriculture,
  - . les corridors écologiques,
  - . le zoom axe Nord/Sud de Feurs à Neulise (travail plus fin à réaliser en s'affranchissant des limites communales pour préciser les développements sur ce secteur-là),
  - . l'habitat (objectifs de production de l'habitat, répartition, typologie et densité).

Les réunions du Comité techniques permettront aux partenaires de s'exprimer et d'alimenter la réflexion des élus.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Le groupe de travail élus travaillera sur les mêmes sujets et fixera les grandes lignes de l'écriture du DOO.

Epures précise que deux corridors d'enjeux régionaux sont identifiés sur Loire Centre dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE/ échelle 1/100 000<sup>ème</sup>) mais il y a un travail complémentaire à faire pour identifier des corridors écologiques qui maillent le territoire et rejoignent les grands réservoirs de biodiversité à une échelle plus fine. L'agence a travaillé en 2014 sur la définition d'une méthode permettant leur identification. A partir d'une modélisation coût/déplacement qui met en évidence les axes potentiels de déplacement de la faune, un travail d'analyse et de vérification terrains est à réaliser. Le syndicat mixte du SCOT Loire Centre a contribué au financement de l'élaboration de cette méthode. L'idée n'est pas de définir leur emprise à la parcelle sauf dans le cas où est pressenti un obstacle susceptible de rompre leur continuité (ex : infrastructure nouvelle, urbanisation...). Dans ce cas, des limites à l'urbanisation intangibles pourraient être définies.

Pour monsieur DUCHE, il est important que les corridors identifiés soient mis en parallèle avec les documents d'urbanisme.

- Entre temps, rédaction d'une nouvelle version du PADD qui serait débattu par le comité syndical fin Mars 2015.

Un délai de 4 mois est à respecter entre le moment où le syndicat arrête le projet de SCOT et le moment où le débat sur les orientations du PADD a lieu.

Monsieur NEYRAND fait remarquer qu'il va falloir introduire dans ce planning le problème de l'eau, point n°2 de l'ordre du jour de ce comité syndical.

### 2- A partir de mi-avril 2015

- Rédaction d'une version « martyre » du DOO à partir des directives qui auront été données par les élus au sein des groupes de travail élus de manière à avoir le plus rapidement possible une vision globale du document.
- Version « martyre » du DOO à travailler en groupe de travail élus pour aboutir à une version stabilisée en juillet 2015.
- Afin de ne pas rompre le fil sur cette deuxième période avec les partenaires (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Chambres consulaires), 3 comités techniques à intercaler au moment des réflexions des élus sur le DOO.
- Organisation d'un comité de pilotage avec les Personnes Publiques Associées en Septembre.
- A partir de Septembre, poursuite des échanges avec les PPA pour arriver à un DOO en Décembre qui soit validé dans ces grandes lignes pour qu'il y ait le moins de problèmes possibles lors de la consultation qui aura lieu en 2016.

L'évaluation environnementale viendra apporter des éclairages au cours de l'écriture du DOO. Un travail d'intégration des observations du Bureau d'études INDDIGO au projet de SCOT devra être réalisé. Il est proposé de le guider sur 3 thèmes plus particuliers dans la lecture du document :

- . les impacts du projet sur les espaces Natura 2000,
- . les impacts du projet sur les Gaz à Effets de serre (GES),
- . les impacts du projet sur la consommation foncière.

Monsieur TAITE souhaiterait que soit organisée une séance de « benchmarking » pour voir comment se passe, sur d'autres territoires, le travail sur la répartition du foncier.

Epures le fera dans le Groupe de travail élus concerné.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Monsieur le Président fait part de questions que se posent certains élus qui n'ont pas de document d'urbanisme opposable aux tiers : Qu'est ce qui changera pour les communes qui ont une carte communale et celles qui sont soumises au RNU lorsque le SCOT sera approuvé ?

Les cartes communales devront être mises en compatibilité, tout comme les PLU, avec les orientations du SCOT. Les communes n'ayant pas de documents d'urbanisme sont soumises et n'auront pas l'obligation de réaliser une carte communale ou un PLU. Les règles du RNU vont continuer de s'appliquer en combinaison avec les orientations du SCOT.

### 3- La concertation avec les EPCI

Pour monsieur TAITE, les orientations retenues par le syndicat pourraient être présentées dans chaque EPCI, par le président de la Communauté de communes, en bureau communautaire.

Pour monsieur NEYRAND, il est important de rencontrer les conseillers communautaires car ils seront un relais vis-à-vis des autres élus.

Madame Robert estime que la démarche doit être présentée dans son état d'avancement pour ne pas perdre des élus en route. S'il n'y a que le comité syndical qui a connaissance et a bien intégré la démarche et ce à quoi elle va aboutir, il y aura un retour de bâton en fin de procédure.

Le comité syndical valide l'organisation d'une information à destination de l'ensemble des conseillers communautaires.

### 4- La concertation avec la population

- Mise au point d'une lettre du SCOT qui permette d'informer de l'avancement de ce document.

- Organisation de deux réunions publiques.

Le comité syndical s'interroge sur l'organisation de réunions publiques décentralisées par secteurs géographiques. Cette question reste à trancher.

**Le calendrier de travail pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015 est présenté et réajusté. Il sera communiqué aux délégués une fois corrigé pour faciliter la gestion des agendas.**

### 5- Missions complémentaires

Dans les missions complémentaires d'Epures sur 2015, sont mentionnées :

. L'observatoire des PLU : au fur et à mesure de l'approbation des PLU, un recollement est réalisé pour intégrer les modifications au SIG.

. La mise au point d'une méthode qui serait partagée avec l'Etat pour identifier le foncier mobilisable dans le tissu urbain en vue d'une application plus aisée ensuite dans les documents d'urbanisme.

. La participation à l'acquisition de Spot Théma 2010-2015 (image satellitaire permettant d'analyser l'occupation des sols) : montage financier en cours ; Epures propose au syndicat d'y être associé. L'agence avancerait les fonds pour l'achat de cette base de données et la participation des différents partenaires intéressés serait répartie sur 3 à 5 ans (à définir).

Monsieur BRUN s'interroge concernant l'analyse à réaliser entre 2010 et 2015. Sur cette dernière période, il y a eu une crise de la construction, donc moins de consommation foncière. Ce constat ne va-t-il pas fausser les statistiques ?

Epures indique que l'analyse sur les 10 dernières années est une obligation réglementaire.

Epures a estimé la réalisation de l'étude jusqu'à fin 2015 à 155 000 euros, les missions complémentaires à 5 000 euros. Pour Spot, aucune participation ne serait demandée sur 2015.

## SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

Madame Robert souhaiterait savoir sur 2015, ce qui va entrer en recette dans le budget du syndicat. Monsieur le président précise qu'il y aura un DOB au mois de janvier.

Au regard de l'inquiétude de nombreuses collectivités face aux prévisions budgétaires, madame BOMBENON a retenu le principe d'un maintien de la cotisation des EPCI de 2014 pour faire une simulation dépenses/ recettes prévisibles sur 2015 et juger de l'équilibre budgétaire.

En recettes, cette simulation intègre :

- . un maintien de la cotisation à leur niveau, soit 175 000 €,
- . un excédent de fonctionnement de 2014, soit un peu plus de 49 000 euros,
- . une estimation des subventions à 65 000€ (10 000€ restant à percevoir pour le PADD, 40 000€ sur l'élaboration du DOO (80% des 50 000€ attribués au syndicat par la subvention de l'Etat « SCOT rural ») et 15 000 euros de l'Agence de l'eau pour l'étude adéquation besoins/ressources en eau potable), soit 289 000 euros de recettes au total.

En parallèle, les dépenses sont estimées à 290 000 euros en ayant prévu seulement 8 000€ de dépenses pour étude AEP.

L'équilibre est donc précaire en raison des incertitudes sur le déblocage de la situation concernant l'étude adéquation besoins/ ressources en eau potable (coût pour finaliser l'étude et perception de la subvention de l'Agence de l'eau vu la complexité du dossier.

Entre 2013 et 2014, il y a eu une baisse des cotisations (2,86€/habitants en 2013 contre 2,39 en 2014).

Monsieur TAITE exprime sa position en tant que président de la Communauté de communes de Feurs en Forez et signale, qu'à la suite de la baisse des dotations, il ne peut pas demander en conseil communautaire une augmentation de l'adhésion au syndicat. Il est favorable au maintien de la cotisation. Il faut établir des priorités et gérer différemment.

La difficulté pour le syndicat, c'est les trois études menées en parallèle à l'élaboration du SCOT. Celles-ci viennent alimenter la construction du DOO et sont donc toutes importantes.

Epures signale que la participation de l'agence à la concertation avec les EPCI pèse lourd dans sa proposition financière. En effet, 14 rencontres sont prévues sur 2015.

Après débat, le comité syndical retient une mutualisation des rencontres avec les EPCI, soit deux rencontres dans l'année de l'ensemble des conseillers communautaires. La 1<sup>ère</sup> aura lieu le mercredi 4 Janvier à 20H30 à la maison de la commune à Feurs, prêtée gracieusement par la mairie. L'invitation est faite par le Syndicat et sera transmise aux Présidents des EPCI qui la relayeront auprès de leurs conseillers communautaires (copie aux délégués du comité syndical). Epures fera une nouvelle estimation financière de sa mission en conséquence.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de poursuivre l'étude d'élaboration du SCOT avec EPURES sur l'année 2015 et autorise le président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **2 – Point sur l'étude Adéquation Besoins/ Ressources en eau potable**

Monsieur NEYRAND rappelle que le syndicat a confié à SAFEGE, en 2013, une étude sur les problèmes d'alimentation et de sécurisation en eau potable de l'ensemble du territoire du SCOT. SAFEGE a rendu un rapport d'étude de façon un peu scabreuse en Mars 2014, au moment des élections, et il n'a pas pris en compte une demande qui avait été faite, avant qu'ils ne rendent leur dossier, d'étudier un scénario à + 19 000 habitants. Ce rapport ne correspond pas au contrat et un 1<sup>er</sup> avenant de 7 000 euros, alors que l'étude initiale a coûté environ 29 000 euros, a été communiqué au syndicat. Le bureau syndical a alors rencontré SAFEGE à deux reprises. Une nouvelle proposition

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

à 5000 euros é été faite au syndicat. Pour Monsieur NEYRAND, le problème, ce n'est pas tellement le montant mais SAFEGE attend que le syndicat leur donne les données à intégrer dans l'étude. Le syndicat considère que SAFEGE a été missionné pour réaliser cette étude. Un mail détaillé de Conseil général de la Loire montre bien les défaillances de SAFEGE dans cette étude.

Deux solutions sont évoquées :

- Soit le syndicat se bat avec SAFEGE pour obtenir satisfaction, c'est-à-dire la finalisation de l'étude conformément au contrat, mais cela peut prendre du temps et gêne l'avancée de l'élaboration du SCOT ;
- Soit le syndicat récupère les données de l'étude et retravaille la question pour avoir des réponses. Est évoquée la possibilité de reprendre contact avec le Bureau d'études qui n'avait pas été retenu au moment de l'appel d'offres.

Le comité syndical s'entend sur le fait que ce n'est pas au syndicat de fournir les données. SAFEGE est payé pour réaliser cette étude.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de sursoir sur l'avenant et autorise le président à demander à SAFEGE la finalisation de l'étude conformément au marché qui les lie au Syndicat, étude pour laquelle il a été missionné et payé en très grande partie.

### **3 – Avenant de l'EPORA pour l'étude de gisement foncier**

Il est rappelé que le syndicat a signé une convention cadre avec l'EPORA en novembre 2013 pour l'engagement d'une étude de gisements fonciers. Cette convention précisait un montant d'étude estimé à 40 000 euros TTC qu'EPORA finance à 80%.

Madame BOMBENON explique que la signature de cette convention a déclenché la consultation des Bureaux d'études par l'EPORA. Le montant d'étude s'avère supérieur à ce qui était mentionné dans la convention cadre. Celle-ci prévoyant une possibilité d'une augmentation du coût de l'étude sous certaines conditions, le syndicat s'est rapproché de la trésorerie de Balbigny qui a demandé à ce qu'un avenant soit signé pour régulariser ce point. C'est dans ce contexte qu'EPORA a communiqué un avenant au syndicat. Il implique une augmentation de la participation du syndicat passant de 8 000 à 10 764 euros.

Sur le principe, le comité syndical n'est pas d'accord avec cet avenant. Par ailleurs, un certain nombre d'élus ont considéré la méthode d'identification des gisements fonciers comme discutable puisqu'ils n'ont pas pris l'attache d'un élu pour les visites de terrain.

Monsieur le Président demande à madame BOMBENON en quoi cette étude de gisements avec l'EPORA est indispensable au syndicat dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

Pour madame BOMBENON, elle n'est pas indispensable dans le sens où sa non-réalisation n'empêche pas le syndicat d'avancer dans l'élaboration du SCOT d'avancer mais elle apporte des éléments de connaissance importants. Par ailleurs, si l'EPORA peut accompagner des collectivités sur un certain nombre de projets, c'est mieux pour le syndicat.

Pour madame Robert, l'engagement de cette étude n'empêche pas l'EPORA de travailler en direct avec les collectivités. D'ailleurs, elle leur a permis de se faire connaître auprès des communes et Communautés de communes de notre territoire.

Le comité syndical, à l'unanimité, refuse cette proposition d'avenant.

## **SYNDICAT MIXTE DU SCOT LOIRE CENTRE**

En Communauté de Communes de Balbigny

6 Rue du 8 Mai – BP 13 – 42510 BALBIGNY

Tel : 04 77 27 61 81 – Fax : 04 77 27 29 61

### **4 – Indemnité de conseil allouée au receveur public**

Monsieur le Président rappelle que l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du trésor ne peut être attribuée que par décision de l'assemblée délibérante. L'assemblée délibérante ayant été renouvelée, il convient de délibérer sur ce point.

Il est rappelé que le décompte de l'indemnité de conseil et de confection du budget de Madame POURCHIER, Trésorière de Balbigny, pour l'exercice 2014 représente 211€.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- . de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- . d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- . que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme POURCHIER Monique,
- . de lui accorder également l'indemnité de confection de documents budgétaires.

### **5 – Questions diverses**

#### **Avis du syndicat sur les PLU**

Il est rappelé que le syndicat est sollicité pour des avis à donner sur les documents d'urbanisme. Le Comité syndical a donné délégation au Président pour rendre ces avis au nom du syndicat après consultation de la Commission d'analyse des documents d'urbanisme.

Le Syndicat a été sollicité pour formuler un Avis sur :

- le projet de modification de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Barthélémy-Lestra,
- le projet de révision du PLU arrêté de la commune de Salvizinet.
- Le projet d'élaboration du PLU arrêté de la commune de Saint-Cyr-de-Valorges.

Madame BOMBENON procède à la lecture des avis en séance pour information des délégués.

Des demandes de dérogation ont été faites au syndicat au titre de l'article L122-2 du Code de l'urbanisme :

- La commune de Régnay
- La commune de Salvizinet

Madame BOMBENON procède à la lecture des arrêtés pris par le Président en séance pour information des délégués.

**FIN DE SEANCE**